



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 52120

Texte de la question

Mme Marie-Anne Chapdelaine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des étudiants en soins infirmiers. En effet, suite à la décision de la Fédération de l'hospitalisation privée de suspendre les stages pour une période indéterminée à compter du 1 mars 2014, les élèves infirmiers ont exprimés leur mécontentement. Au-delà des premières avancées annoncées, elle souhaite connaître les dispositions garantissant de la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des stagiaires dans les structures qui leur sont proposées. Cela pour juguler le risque entraîné par le sureffectif des unités dans lesquelles ils seront pris en charge.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Anne Chapdelaine](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52120

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2493

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)